

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 MARS 2014

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 04/03/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 17/03/2014

Délibération n° D-2014-52

**Emploi occasionnel - Création d'un poste de Chargé de mission
à la Direction de l'Education**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Delphine PAGE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Maryvonne ARDOUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU

Excusés :

Madame Blanche BAMANA.

Direction Ressources Humaines

Emploi occasionnel - Création d'un poste de Chargé de mission à la Direction de l'Education

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans un contexte non stabilisé de réforme des rythmes scolaires et par ce fait, de la réorganisation nécessaire de la Direction de l'Education pour s'adapter à ces nouvelles contraintes et du positionnement même des postes de coordonnateurs scolaires dans cette organisation, un renfort est sollicité auprès du chef de service pour :

- aider à la résorption du retard depuis la rentrée de septembre ;
- faciliter la reprise d'une coordinatrice scolaire après un arrêt de travail long ;
- conseiller sur la résolution de situations managériales complexes ;
- aider à définir le partage des missions entre les coordonnateurs scolaires et périscolaires et construire le projet éducatif sur les maternelles ;
- contribuer à la réflexion avec l'équipe et le chef de service sur la redéfinition des missions de l'équipe de coordonnateurs, sa place au sein de la direction, ses relations avec les autres services.

Pour ces différentes raisons, il est nécessaire de renforcer temporairement l'équipe des coordonnateurs scolaires et le chef de service.

Il est donc proposé, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée de créer pour une durée de 3 mois un poste de Chargé de mission rémunéré sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire d'attaché non titulaire Chargé de mission auprès de la Direction de l'Education pour une durée de 3 mois.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON